



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE

**Compte-rendu de la réunion du Jeudi 03 décembre 2015 A 18H00
dans la salle 47 au 144 route de Thionville**

ORDRE DU JOUR

Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante

1. Acompte sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations socioéducatives conventionnées.
2. Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations étudiantes conventionnées et financement de deux projets étudiants.

Service développement des pratiques sportives

3. Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2015/2016.

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire :

- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère municipale
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de Mission Développement des pratiques sportives

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère municipale
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller municipal

Madame ANTOINE-FABRY, Présidente, ouvre la séance à 18h00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1^{er} point : Acompte sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations socioéducatives conventionnées.

Madame Margaud ANTOINE-FABRY présente le rapport dont l'objet est de permettre aux 30 associations socio-éducatives conventionnées de démarrer l'année 2016 dans les meilleures conditions en participant au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée pour l'exercice 2016. Le montant de l'acompte est fixé à 50% de la subvention perçue en 2015.

Madame Margaud ANTOINE-FABRY en profite pour rappeler le rôle essentiel que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets et la dynamique locale qu'elles portent. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement, les emplois et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

Malgré les contraintes budgétaires actuelles, elle signale que l'enveloppe globale 2016 allouée aux subventions des associations socioéducatives est restée constante par rapport à 2015, ce qui confirme la priorité que la Ville entend donner à la vie associative dans le domaine de l'éducation populaire. Ainsi, elle affirme sa volonté de maintenir un service de qualité à la population dans tous les quartiers et permet aux associations de poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Elle signale enfin les modifications qui seront apportées concernant trois associations, à savoir : le Centre socioculturel de Metz Centre – Arc en Ciel, dont la convention annuelle pour un projet d'animation évolue en une convention triennale pour un projet éducatif ; les conventions triennales de l'AMIS et du Centre Lacour qui sont prolongées d'un an afin de pouvoir ensuite prendre en compte les nouveaux objectifs liés à l'ouverture de l'AGORA.

La Commission se prononce en faveur de ces propositions.

Proposition de rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY.

2^e point : Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations étudiantes conventionnées et financement de deux projets étudiants.

Madame Violette KONNE présente le rapport qui se découpe en deux parties. Les premières subventions attribuées aux associations étudiantes le sont au titre d'un acompte sur la subvention 2016. Le principe est le même que celui qui vient d'être exposé pour les associations socioéducatives et cela concerne l'AFEV, Diffu'son et l'AICP. Par ailleurs, deux financements sont proposés pour des projets particuliers : le tournoi Inter-école de football en salle de Centrale Supélec Metz et les Journées franco-allemandes. Elle précise que la Ville soutient ces deux projets depuis plusieurs années.

La Commission se prononce en faveur de ces propositions.

Proposition de rapporteur : Madame Nadia SEGHIR.

3^e Point : Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2015-2016.

Madame Martine GAULARD présente ce point.

Il est rappelé que la capacité d'intervention, via les subventions de fonctionnement, est globalement proche du niveau de l'année précédente. Les associations sportives, que ce soit dans le domaine du sport amateur ou celui du sport de haut-niveau, verront ainsi la contribution de la ville préservée pour l'essentiel, permettant la poursuite, voire le développement, de leurs activités au bénéfice des messins et l'enveloppe globale consacrée aux sports enregistre néanmoins une réduction de 1,50% pour l'année 2016.

Il est rappelé que pour répondre à la demande des clubs, la Ville a décidé dès 2012, de verser des avances sur les subventions de la saison à venir pour permettre aux clubs de faire face aux premières dépenses de la saison sportive et d'améliorer ainsi leur trésorerie. Les aides au démarrage ainsi versées en septembre 2015 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins, il est proposé à la Commission d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 1 462 260 € sur une enveloppe globale de 1 589 935 €, les subventions dont le détail figure ci-dessous. Un montant de 1 014 330 € sera consacré au sport de haut niveau et une somme de 387 970 € au sport amateur alors que l'événementiel sera financé à hauteur de 57 150 € et que la participation pour l'achat de matériel sportif sera de 2 810 €.

Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement

-AS Pouilly Metz Volley Ball (soit une baisse de 31 % en accord avec le club qui ne souhaite plus engager son équipe masculine en Championnat de France au regard du coût des frais de déplacement)	47 000 €
-ASPTT Tennis (soit une baisse de 9 %)	40 000 €
-Athlétisme Metz Métropole (soit une baisse de 3 %)	84 680 €
-Athlétisme Metz Métropole (Soutien Bob TAHRI) (Au titre des frais de participation de l'athlète aux compétitions nationales et internationales dont 3 000 € conditionnés en cas de présence parmi les 5 premiers aux Jeux Olympiques 2016)	20 000 €
-Club d'Echecs Metz Fischer (soit une baisse de 3 %)	23 060 €
-Metz Basket Club (soit une baisse de 3 %)	66 800 €
-Metz Handball (soit une baisse de 3 %)	416 810 €
-Metz Tennis de Table (soit une baisse de 3 %)	103 500 €

-Renaissance Sportive de Magny 37 640 €
(soit une baisse de 3 %)

-Rugby Club de Metz 67 750 €
(soit une baisse de 3 %)

-Société des Régates Messines 37 250 €
(soit une baisse de 3 %)

-Union Sainte Marie Metz Basket 69 840 €
(avec un maintien du montant de la subvention pour permettre au centre de formation de se développer)

A l'issue de cette présentation, la Commission a souhaité émettre quelques remarques notamment sur la diminution de 3 % appliquée à Metz Handball et le maintien pour l'Union Sainte Marie Metz Basket.

Madame GAULARD présente ensuite les demandes de subvention de fonctionnement déposées par les clubs amateurs au titre de la saison sportive 2015/2016. Il est également proposé de diminuer le montant des subventions d'un minimum de 3 % pour la plupart des clubs (conformément aux directives de l'ANCF) à l'exception de :

- Metz Magny Handball qui voit sa subvention augmenter exceptionnellement de 1 280 € pour soutenir la participation du club à un tournoi international.

-Société de Natation de Metz qui voit sa subvention passer à 46 470 €, soit 30 000 € supplémentaires destinés à financer un poste de MNS (ancien agent municipal).

- La Ronde Pétanque qui voit sa subvention passer à 13 650 €, soit 4 730 € supplémentaires destinés à la prise en charge des fluides du Boulodrome.

- Sport de Glace qui voit sa subvention augmenter de 22 800 € pour la prise en charge des heures de glace.

Madame RIBLET souhaite évoquer la difficile cohabitation entre les 2 clubs de glace, elle insiste sur le travail effectué par le Sport de Glace de Metz et regrette que la participation de la Ville sur les heures de glace ne soit pas plus importante au bénéfice de ce club.

Puis, Madame GAULARD expose aux membres de la Commission les demandes de subventions formulées par diverses associations sportives qui organisent des manifestations et fait les propositions suivantes :

-Association Sportive des Cheminots de Metz 500 €
(Tournoi TEM 12)

-Association FC Metz 30 000 €
(Tournoi International de Football de la Ville de Metz « Graoully-Cup »)

-Club d'Echecs Alekhine 8 000 €
(Tournoi International)

-Sport de Glace (Gala de fin de saison)	500 €
-Football Club de Metz Devant les Ponts (Tournoi foot en salle)	500 €
-Metz Badminton (Tournoi Didier USQUELIS)	300 €
-METZ Lorraine Japon (Stage Nationale de Iaido)	300 €
-Ecole Française d'Echecs (OPEN Rapide – 200 €) (Tournoi de clôture de saison – 100 €)	300 €
-Association Sportive Pouilly-Metz Volley-ball (Tournoi Vert Metz Moselle – 1 000 €) (Tournoi de Rentrée N2 – 1 000 €)	2 000 €
-Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle (Coupe de la Ville de Metz – 400 €) (Coupe Caritative – 500 €) (Tournoi Double Dames de Metz – 150 €)	1 050 €
-Baseball & Softball Club de Metz (Tournoi International de Softball)	450 €
-ASPTT Metz Métropole 750 € (21 ^{ème} édition de la Randonnée des Lavois)	
-ASPTT Omnisports (Cuculottine 2016)	1 000 €
-Rugby Club de Metz (13 ^{ème} Challenge Julien LAJOYE)	1 500 €
-Kayak Club de Metz (Compétition Nationale 2 de Slalom – 1 000 €) (Compétition Nationale 3 de Slalom – 1 000 €)	2 000 €
-Cercle de Yachting à Voile de Moselle (53 ^{ème} édition des 6 heures de Voile de la Ville de Metz)	500 €
-Fight Club de Metz Borny (5 ^{ème} Gala de Boxe Thai)	7 500 €

Enfin, dans le cadre du soutien financier apporté par la Ville pour le renouvellement ou l'acquisition de matériel au bénéfice des clubs, il est proposé d'accorder les aides suivantes :

Cercle de Yachting à Voile de Moselle (Participation à l'acquisition de bateaux croiseurs écoles - 20% du coût total)	2 400 €
--	---------

Metz Basket Club
(Participation à l'achat de matériel informatique – 20% du coût total)

410 €

La Commission se prononce en faveur de ces propositions.

Proposition de rapporteur : Monsieur Belkhir BELHADDAD

Point divers :

Madame ANTOINE-FABRY présente les festivités de la Saint Nicolas qui se dérouleront ce week-end sur deux jours avec comme point central d'animation le village solidaire situé place de la Comédie.

Elle annonce également que l'inauguration des nouveaux locaux de la MJC de Metz Borny aura lieu le 12 décembre à 15h00 au Centre du Bon Pasteur. La MJC a prévu de nombreuses animations et surprises de 14h00 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission Madame Margaud ANTOINE-FABRY lève la séance à 18h50.

La Présidente
de la Commission

Margaud ANTOINE-FABRY